

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS
Commune de SERIGNAN
ZAC « Les jardins de Sérignan »

Extrait de l'arrêté N° 2016-II-411 du 02 juin 2016 portant

- Déclaration d'utilité publique du projet de ZAC
- Déclaration de cessibilité concernant les parcelles nécessaires à la réalisation dudit projet

ARTICLE 1 :

Est déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC « Les Jardins de Sérignan » sur la commune de SERIGNAN.

ARTICLE 2 :

Sont déclarées cessibles sur le territoire de la commune de SERIGNAN, les parcelles mentionnées sur le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté.

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>